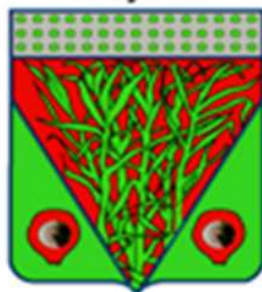


République Française
Mayotte



Hôtel de ville
DEMBENI

RISQUES MAJEURS

Risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes





SOMMAIRE

I. QU'EST CE QUE LE DICRIM ?.....	3
II. ALÉAS NATURELS :.....	5
III. ALÉAS TECHNOLOGIQUES :.....	15

I. QU'EST CE QUE LE DICRIM ?

1. Définition - Références juridiques – Objectifs

La commune de Dembéné participe à la démarche de gestion des risques majeurs.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, l'équipe municipale travaille à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune en cas d'événements majeurs (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence, ...).

2. Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALEA** – n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une faible fréquence
- Une énorme gravité

3. Les risques majeurs à Dembéné (données Primnet)

Les risques naturels

Inondation



Mouvement de terrain



Feu de forêt



Cyclone/ouragan



Séisme



Les risques technologiques

Risque industriel



Transport de marchandises dangereuses



II. ALÉAS NATURELS :

1. Le risque inondation



Une inondation est une submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors de l'eau.

Elle peut être causée par une augmentation du débit d'un cours d'eau ou par une concentration des ruissellements provoqués par des pluies importantes.

L'inondation représente un risque lorsque des constructions, des équipements et des activités humaines sont implantés dans une zone inondable. Les dommages occasionnés sont des pertes humaines, la destruction d'habitations et de bâtiments.

Sur la commune de Dembéné, il y a plusieurs ravines importantes qui peuvent inonder les zones basses de Ironi be, Dembéné, Iloni et Hajangoua. Les zones les plus exposées sont les embouchures de Dembéné et Hajangoua.

Les zones inondables sont les lits des ravines, les terrains qui bordent les ravines, les plaines littorales, les zones de mangrove et les estuaires des ravines. Les zones urbaines, imperméabilisées par les constructions, sont également concernées là où les eaux pluviales sont mal canalisées

AVANT LE RISQUE : Actions du Maire

- Organiser une permanence à la mairie,
- Surveiller en continu la montée des eaux,
- Alerter les habitants des maisons concernées (identifiés) et préparer leur évacuation,
- Mettre en place des panneaux de signalisation et les déviations nécessaires

PENDANT LE RISQUE : Alerte

- Appels téléphoniques,
- Message diffusé par les pompiers,
- Messages diffusés par les médias (radio, TV)
- Diffuser l'information par les haut-parleurs des mosquées,

PENDANT LE RISQUE : Conduite à tenir par la population

- Surélever les meubles, amarrer les cuves,
- Faire une réserve d'eau potable,
- Rassembler papiers, argent, médicaments... (pour éventuelle évacuation),
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux,
- Couper le gaz, l'électricité,
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres,
- Ne pas téléphoner,
- Ecouter la radio (Mayotte 1^{ère}) et attendre les consignes des autorités,
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.

APRES LE RISQUE

- Ventiler les pièces,

- Ne pas rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques



Inondation

CONSIGNES DE SECURITE



Montez à pied dans les étages



Coupez l'électricité et le gaz



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Fermez la porte, les aérations



*N'allez pas chercher
vos enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux*



Ni flamme, ni cigarette



*Ne téléphonez pas :
libérez les lignes pour les secours*



2. Le risque mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement gravitaire de masses de terrain entraînant (des chutes de blocs ou de masses rocheuses, des éboulements et des coulées de boue), les facteurs de déclenchement sont dus à la sollicitation naturelles ou artificielles (saturation en eau des terrains, l'intervention humaine).

Les chutes de blocs ou éboulement sont des phénomènes rapides et brutaux qui mobilisent des blocs de roches plus ou moins homogènes. Ils consistent en la chute libre ou le roulement au départ, après rupture, de blocs formés par fragmentation, le mouvement pouvant ensuite se poursuivre par une série de rebonds de hauteur décroissante.

Les glissements de terrain sont des déplacements plus ou moins lents d'une masse de terrain cohérente le long d'une surface de rupture généralement courbe ou plane. Les coulées de boues résultent de l'évolution des glissements et prennent naissance dans leur partie aval. Ce sont alors des mouvements rapides d'une masse de matériaux remaniés.

Les séismes : par leurs vibrations et leurs accélérations, ont aussi entraîné des mouvements de terrain à Mayotte.

Deux types de mouvements sont observables sur la commune de Dembéné :

- les glissements de terrains, avec ou sans blocs de roche, dans les talus des routes et dans les collines. Hors des villages, on observe des glissements dans les versants des montagnes. Des coulées boueuses ou torrentielles sont aussi possibles.
- les chutes de blocs rocheux et les éboulements : on les observe en bord de mer ou bien en contrebas des talus rocheux ou des falaises.

Sur la commune de Dembéné, il y a plusieurs sites possibles de mouvements de terrain :

- les falaises du littoral, notamment de la pointe d'Ironi Be jusqu'à Tsararano, aux alentours de la plage de la Bonne Marée et à la pointe de Gogorakandza ;
- au nord et à l'ouest de Tsararano, la crête Béjamoudou et le versant sud du Mlima Maévadoani ;
- les reliefs des Monts Bénara, notamment les crêtes Kombéni, Boungebéné et Trambatsini.

AVANT LE RISQUE : Actions du Maire

- Organiser une permanence à la mairie,
- Surveiller en le mouvement de terrain,
- Alerter les habitants des maisons concernées (identifiés) et préparer l'évacuer,
- Mettre en place des panneaux de signalisation et les déviations nécessaires

PENDANT LE RISQUE : Alerte

- Diffuser l'information par les haut-parleurs des mosquées,

PENDANT LE RISQUE : Conduite à tenir par la population

- **En cas d'effondrement du sol :**

- Evacuer le plus rapidement possible votre domicile même si celui-ci est peu affecté ,
- Se diriger vers un lieu à l'écart de tout éboulement, si possible à pieds,
- Rester à ciel ouvert, gagner un lieu dégagé, s'éloigner le plus possible des constructions, des lignes électriques et des grands arbres,
- Ne retourner pas avant qu'une autorité compétente vous ait donné le feu vert,
- Fuir latéralement et gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- Rester informé, écouter les dernières consignes données par la radio, la télévision et les autorités.

- **En cas d'éboulement ou chutes de blocs :**

- Rentrer dans un bâtiment en dur,
- S'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres,



Exemple de mouvement de terrain



CONSIGNES DE SECURITE



Fuyez immédiatement



Gagnez en hauteur



*N'allez pas chercher
vos enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux*



*Ne téléphonez pas :
libérez les lignes pour les
secours*

3. Le risque cyclonique



Les cyclones sont des perturbations atmosphériques tourbillonnaires, de grande échelle, associées à une zone de basses pressions. Ils se forment dans les régions tropicales, ils sont caractérisés par des pluies intenses et des vents très violents (supérieurs à 117 km/h et jusqu'à 350 km/h).

Les cyclones s'accompagnent de plusieurs phénomènes :

- des **vents forts** qui changent rapidement de direction ; ils peuvent occasionner des dégâts considérables et transformer des objets lourds en véritables projectiles;
- des **précipitations** qui sont très variables suivant les cyclones : une grosse dépression peut entraîner plus de pluie qu'un cyclone (cela a été le cas de Feliksa en 1985 par rapport à Kamisy en 1984). Ces pluies torrentielles provoquent inondations, coulées de boue et glissements de terrains.
 - une « **houle cyclonique** » importante qui déferle sur le rivage et inonde une partie des régions littorales. Cette « houle » s'ajoute à la « surcote » qui est une élévation anormale et brutale du niveau de la mer associée au passage du cyclone, qui s'ajoute elle-même à la marée astronomique.

Les dangers sont multiples, et de deux ordres :

- **les effets mécaniques** (vent, éboulements, projections, chutes d'arbres, de tôles...)
- **les effets thermiques** (humidité...)

Les quatre derniers cyclones à avoir directement affecté Mayotte sont « Disséli » en 1933, « Kamisy » en 1984, « Feliksa » en 1985 et « Gafilo » en 2004.

Pour un cyclone tel que Feliksa, des calculs montrent que la mer pourrait entrer dans les terres jusqu'à une altitude de 4,2 m sur la commune. Dans les conditions d'un cyclone extrême tel que ceux de La Réunion, les mêmes calculs montrent que la mer pourrait entrer dans les terres jusqu'à une altitude de 6,4 m.

AVANT LE RISQUE : Actions du Maire

- Organiser une permanence à la Mairie,
- Surveiller les conditions météorologiques,
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour),
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies encombrées),
- Organiser le déblaiement des voies (moyens autonomes ou prestations),
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés,
- Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde

PENDANT LE RISQUE : Alerte

- Message diffusé par les pompiers et la préfecture
- Message diffusé par les médias (radio, TV)
- Diffuser l'information par les haut-parleurs des mosquées,

PENDANT LE RISQUE : Conduite à tenir par la population

- Surveiller les conditions météorologiques,
- S'assurer que les constructions « fragiles » et/ou « non permanentes » ne présentent pas de danger,
- Occulter les ouvertures avec les panneaux de bois cloués,
- Veiller au bon entretien des arbres,
- Limiter voire éviter vos déplacements,
- Ne pas vous engager sur une voie ou une zone inondée,
- Respecter les déviations mises en place,
- Suivre les conseils des autorités,
- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques,
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et câble d'antenne de TV,
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent,
- Attention aux obstacles sur les voies et aux chutes de branches ou d'objets,
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés,
- Placer ses réserves dans des sacs étanches (aliments, vêtements, médicaments),
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol,
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possibles),
- Gagner les abris municipaux,
- Se méfier du calme de l'œil du cyclone (il y aura inversion et renforcement des vents après l'œil),
- Redoubler de vigilance la nuit,
- Attendre impérativement la fin d'alerte pour sortir.

APRES LE RISQUE :

- Evaluer les dangers :
 - S'éloigner des points bas,
 - Ne pas toucher aux fils électriques ou téléphoniques à terre,
 - Faire attention aux objets prêts à tomber (tôles, planches, arbres...),
 - Vérifier l'état des aliments.
- Préparer et confiner la maison,
- Prêter secours pour dégager les voies de communication,
- Eviter les déplacements,
- Conduire avec prudence,
- Ramasser les animaux morts,
- Ne pas rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques.

L'île de Mayotte est fortement exposée au passage cyclonique.



Exemple de cyclone

CONSIGNES DE SECURITE



*Enfermez-vous dans
un bâtiment*



*Bouchez toutes les
arrivées d'air*



*Écoutez la radio pour
connaître les consignes
à suivre*



*Coupez l'électricité et
le gaz*



*N'allez pas chercher
vos enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux*

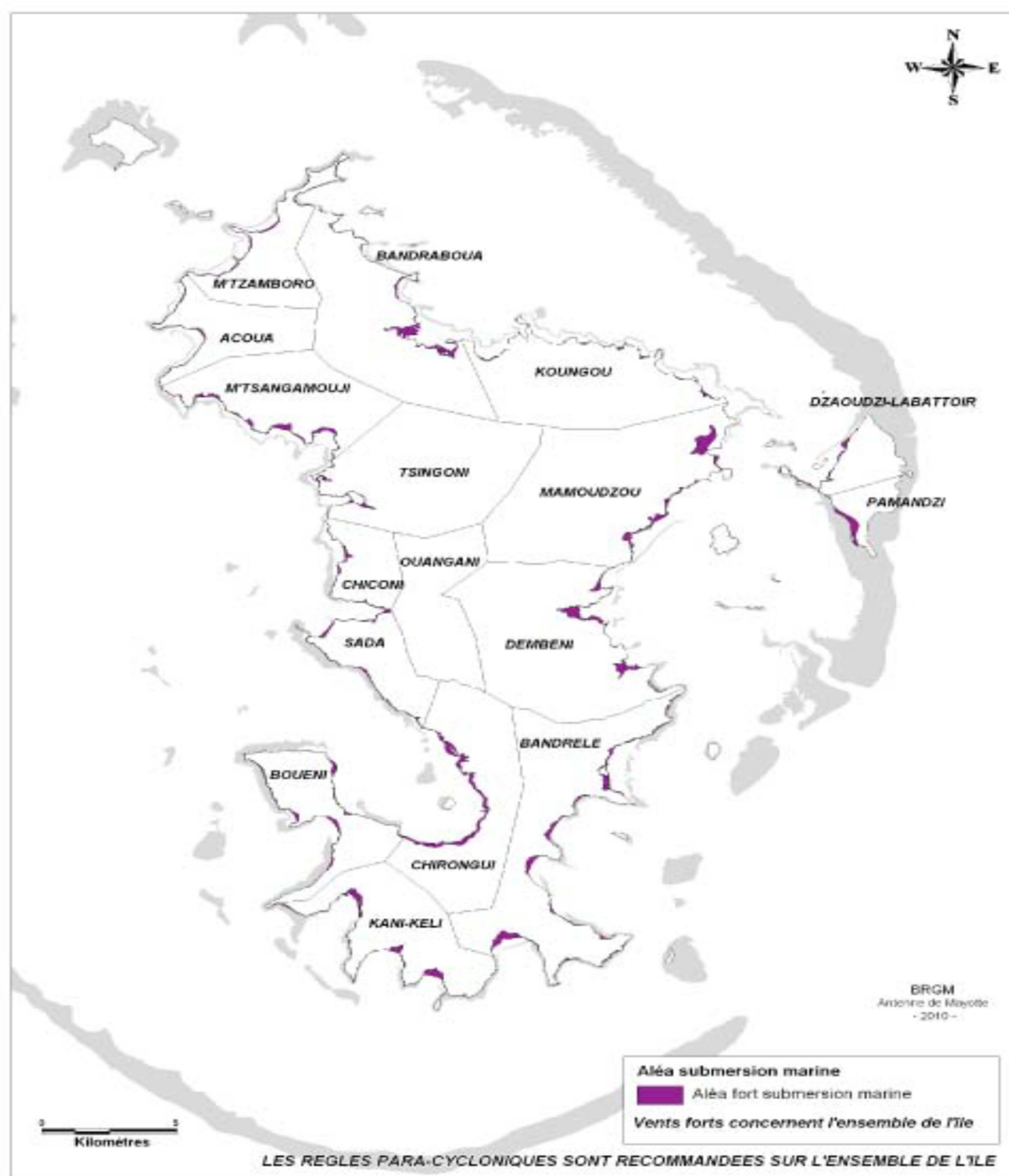


Ni flamme, ni cigarette



*Ne téléphonez pas :
libérez les lignes pour les
secours*

Carte de l'aléa cyclonique à Mayotte [Document BRGM]





4. Le risque séisme ou tremblement de terre

Un séisme, ou tremblement de terre, se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur et se déclenche lors de la libération brutale de l'énergie accumulée, créant des failles.

Les études récentes effectuées par le BRGM à Mayotte suggèrent que Mayotte serait classée en zone de sismicité 1b (sismicité modérée) dans cette classification.

La sismicité de Mayotte est liée à la déformation tectonique de l'Afrique de l'Est.

Les dégâts les plus importants ont été relevés dans le nord et le sud de l'île, le séisme a généré 11 MF de dégâts (1,7 M€) sur le territoire de Mayotte, à 90% pour les habitations privées et 10% pour les bâtiments publics.

Les séismes ont deux types d'effets :

- *des effets directs* : les vibrations peuvent être amplifiées par des conditions topographiques ou géologiques particulières. On parle alors d'effets de site.
- *des effets induits* : ce sont les mouvements de terrain (glissements de terrain et chutes de blocs) et de la liquéfaction (les sols vaseux ou sableux saturés d'eau perdent toute consistance).

Un autre effet induit possible est le raz-de-marée ou tsunami, qui peut être provoqué par un séisme ou par un glissement de terrain sous-marins.

Les 17 communes de Mayotte sont concernées par le risque sismique.

AVANT LE RISQUE : Actions du Maire

- Organiser une permanence à la Mairie,
- Surveiller les conditions météorologiques,
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour),
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies encombrées),
- Organiser le déblaiement des voies (moyens autonomes ou prestations),
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés,
- Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde

PENDANT LE RISQUE : Alerte

- Message pompiers/préfecture/radio/TV,
- Diffuser l'information par les haut-parleurs des mosquées.

PENDANT LE RISQUE : Conduite à tenir par la population

- Repérer les points de coupure de gaz,
- Fixer les appareils et les meubles lourds,

- Préparer un plan de groupement familial,
- Rester là où l'on est :
 - à l'intérieur : se mettre près du mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
 - à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (points, corniches, toitures...),
 - en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras,
- Ne pas allumer de flamme.

APRES LE RISQUE

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Couper le gaz, l'électricité et l'eau,
- En cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- S'éloigner des zones côtières même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis,
- Ne pas devenir dans les constructions de la zone sinistrée sans l'accord des autorités,
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)



Exemple de tremblement de terre

CONSIGNES DE SECURITE



Abritez-vous sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments



Écoutez la radio pour connaître les consignes



Coupez l'électricité et le gaz

à suivre

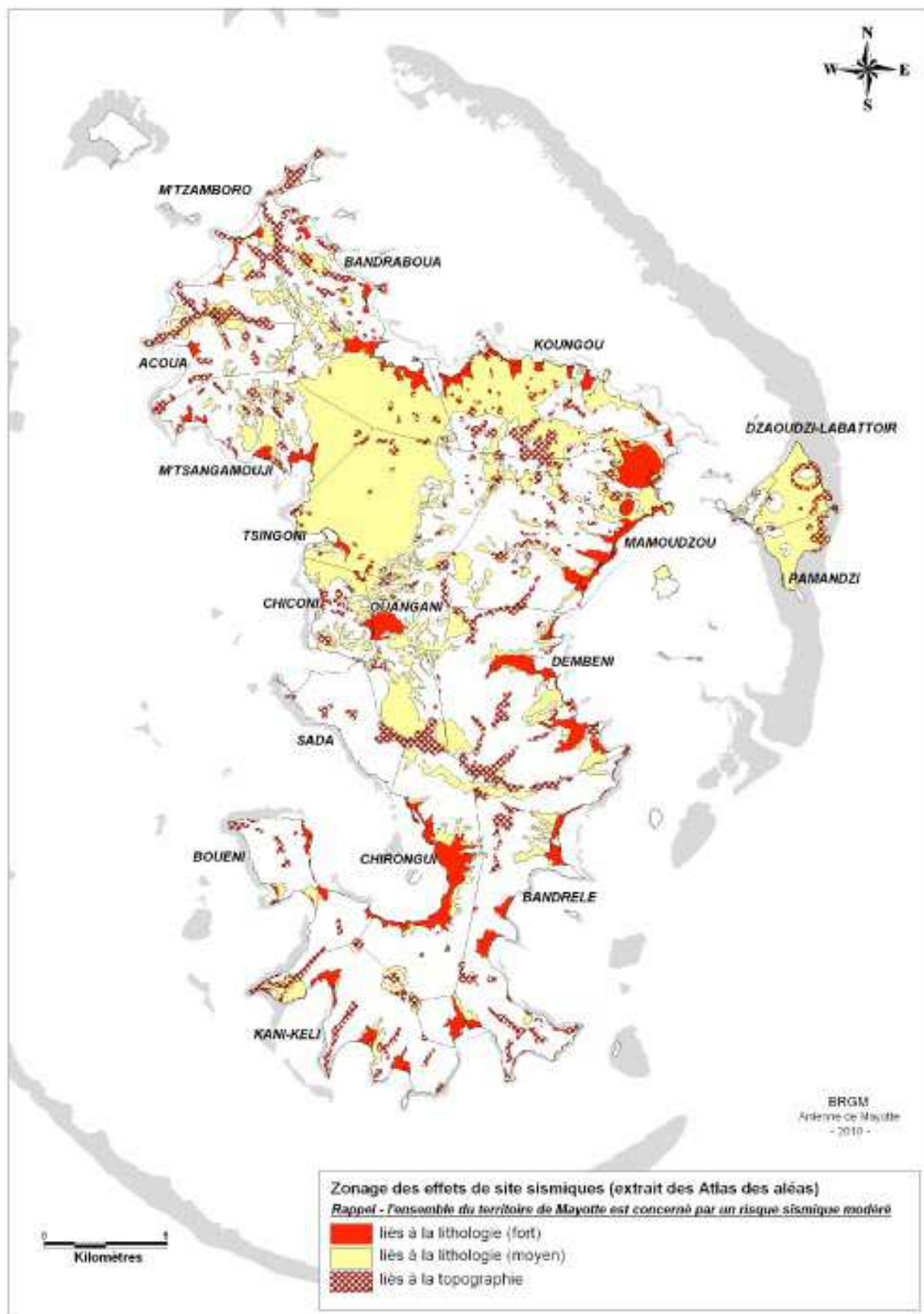


*N'allez pas chercher
vos enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux*



Ni flamme, ni cigarette

Carte de l'aléa séisme à Mayotte [Document BRGM]



5. Le risque feu de forêt



Le risque de feux de forêt est en augmentation depuis plusieurs années pour les raisons suivantes :

- Augmentation des surfaces boisées du fait de la déprise agricole ou forestière,
- Absence ou mauvais entretien du fait du nombre important de propriétaires,
- Difficulté d'accès pour les engins des sapeurs-pompiers,
- Sécheresse importante ces dernières années.

Le risque n'est pas très élevé, il concerne toutefois une large partie du territoire communal.

Les incendies peuvent être déclenchés soit par l'intervention de l'homme (accident ou volontaire = **La culture traditionnelle sur brûlis**) soit naturellement par un combiné d'actions (rayonnement fort du soleil effet de loupe sur du verre). Ces feux, mal contrôlés, sont à l'origine de la quasi-totalité des incendies forestiers sur la commune.

Les conséquences outre la destruction de la forêt, en sont l'appauvrissement des sols et l'éclatement ou la fraction des roches qui vont dévaler les pentes.

AVANT LE RISQUE : Actions du Maire

- Organiser une permanence à la Mairie,
- Surveiller les conditions météorologiques,
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour),
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger (blocage des voies encombrées),
- Organiser le déblaiement des voies (moyens autonomes ou prestations),
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés,
- Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde

PENDANT LE RISQUE : Alerte

- Message pompiers/préfecture/radio/TV,
- Diffuser l'information par les haut-parleurs des mosquées.

PENDANT LE RISQUE : Conduite à tenir par la population

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris,
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Débroussailler,
- Vérifier l'état des fermetures (portes et volets) et la toiture,
- Si vous êtes témoin d'un départ de feu : Informer les pompiers (18) en précisant sa localisation et son importance,
- Attaquer le feu, si possible,
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent,
- Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide.

APRES LE RISQUE

- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- Occulter les aérations avec des linges humides,
- Eteindre les foyers résidus,
- Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour, et venir en aide aux voisins.



Exemple de feu de forêt

CONSIGNES DE SECURITE



*Enfermez-vous dans
un bâtiment*



*Bouchez toutes les
arrivées d'air*



*Écoutez la radio pour
connaître les consignes
à suivre*



*Coupez l'électricité
et le gaz*



III. ALÉAS TECHNOLOGIQUES :

1. Le risque Industriel



Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

On entend par site industriel à risques, un site sur lequel est implantée au moins une installation fixe susceptible de générer des nuisances ou des situations accidentelles. Les établissements sont répertoriés et soumis à une réglementation stricte dite des Installations classées pour la protection de l'Environnement (ICPE).

Les installations les plus dangereuses dites « SEVESO II » sont soumises à une réglementation européenne spécifique. Toutes ces réglementations font partie intégrante du Code de l'Environnement.

Comment se manifeste-t-il ?

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- L'incendie par l'inflammation d'un produit chimique
- L'explosion par mélange entre certains produits chimiques
- La dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité

Le stockage d'explosif d'Ioni pour activités des carriers ETPC (filiale de COLAS) et IBS est en cours de régularisation au titre des ICPE. Le dépôt varie de 10 à 20 tonnes suivant l'activité au cours de l'année. Il est envisagé son déménagement et son installation dans la carrière de Koungou.

Autres établissements présentant des risques industriels à Mayotte

Site des Badamiers

Stockage de produits pétroliers :

- Le dépôt d'hydrocarbures de la société TOTAL regroupe sur son site cinq cuves dont une de 2000 m³ d'essence dont deux de 2000 m³ de gasoil et deux de 2000 m³ de kérosène. La reprise du site par TOTAL doit entraîner une remise aux normes des installations et la construction d'une cuve de 6000 m³.

La réserve d'Électricité De Mayotte (EDM), qui possède, pour sa propre consommation, une cuve de fuel d'une capacité de 900 m³.

Dépôt de munitions de l'armée : Un dossier de déclaration au titre des ICPE fait état d'un dépôt de munitions de 1,885 tonnes. Actuellement, le polygone d'isolement du dépôt de munitions n'empiète pas sur les limites de sécurité définies par l'emprise du dépôt d'hydrocarbures.

La centrale thermique au fuel EDM : La centrale est soumise à autorisation au titre des ICPE. La puissance installée totale est de 46 MW thermique restituée par 4 groupes électrogènes à moteurs diesel fonctionnant au fuel domestique.

AVANT LE RISQUE : Actions du Maire

- Organiser une permanence à la Mairie,
- Alerter les habitants des maisons concernées (identifiés) et préparer l'évacuer,
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour),
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés,
- Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde

PENDANT LE RISQUE : Alerte

- Message pompiers/préfecture/radio/TV,
- Diffuser l'information par les haut-parleurs des mosquées,

PENDANT LE RISQUE : Conduite à tenir par la population

- Connaître les risques, les codes d'alerte, les consignes de confinement,
- En tant que témoin de l'accident, donner l'alerte (18 pompiers, 17 gendarmerie ou police) avec le maximum de précisions : lieu, la nature du sinistre, le nombre approximatif de victimes,
- Ne pas déplacer les victimes, sauf en cas d'incendie,
- S'échapper des nuages toxiques selon un axe perpendiculaire au vent,
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...),
- Arrêter ventilation et climatisation,
- Eteindre tout ce qui est susceptible de provoquer une flamme ou une étincelle,
- S'éloigner des portes et des fenêtres,
- Eviter de téléphoner, les lignes doivent être réservées aux secours,
- S'informer en écoutant la radio,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,
- A la fin de l'alerte et en cas de mise à l'abri : aérer le local de confinement.

CONSIGNES DE SECURITE



*Enfermez-vous dans
un bâtiment*



*Bouchez toutes les
arrivées d'air*



*Ecoutez la radio pour connaître les
consignes à suivre*



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni cigarette

2. Transport de Matières Dangereuses



Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physicochimiques (toxicité, réactivité ...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement. Les principales conséquences engendrées par la survenue d'un accident lors du transport de marchandises dangereuses sont :

- un incendie
- un dégagement de nuage toxique
- une explosion
- une pollution du sol et / ou des eaux

Les matières dangereuses transitant à Mayotte, qui découlent des activités réglementées au titre des ICPE, peuvent être classées en 3 catégories :

- les hydrocarbures, notamment le ravitaillement des stations services de l'île depuis le stockage des Badamiers en Petite-Terre.
- les bouteilles de gaz individuelles, lors de leur transport collectif vers les points de vente sur l'ensemble du réseau routier.
- les autres produits chimiques dangereux, en petite quantité, à l'intérieur des zones industrielles et entre ces zones.

AVANT LE RISQUE : Actions du Maire

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

- Organiser une permanence à la mairie,
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population,
- Déclenchement du PCS,
- Mise en place des déviations ou des interdictions circulations avec une signalisation appropriée et faire éloigner les personnes à proximité (voir avec les pompiers).

PENDANT LE RISQUE : Alerte

- Diffuser l'information par les haut-parleurs des mosquées,
- Message diffusé par les médias (radio, TV),
- Dans le message d'alerte, préciser :
 - le lieu exact (non de la voie, point kilométrique, etc.),
 - le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, etc.),
 - la présence ou non de victimes,

- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
- le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

PENDANT LE RISQUE : Conduite à tenir par la population

- Rejoindre le bâtiment le plus proche,
- Fermer toutes les ouvertures,
- Ne pas fumer,
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école,
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation,
- Rester à l'écoute de la radio,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte.



Exemple de camion pouvant être à risque

CONSIGNES DE SECURITE



***Enfermez-vous dans
un bâtiment***



***Bouchez toutes les
arrivées d'air***



***Écoutez la radio pour
connaître les consignes à
suivre***



***N'allez pas chercher vos enfants à
l'école : l'école s'occupe d'eux***



Ni flamme, ni cigarette